

Rapport d'activités 2009

Assemblée Générale

8 juin 2010

Introduction :

L'ADDSEA est une association d'action sociale qui couvre différents secteurs d'activités :

- ✓ La protection de l'enfance : (Relais Parental, Prévention Spécialisée, AEMO, Centres Educatifs, MECS, Administrateurs ad'hoc, Médiation)
- ✓ La protection judiciaire de la jeunesse (SEREPE, CER, SIOE)
- ✓ Le médico-social :
 - ❖ Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP)
 - ❖ Services d'éducation et de soins à domicile (SESSAD)
 - ❖ La lutte contre la toxicomanie (SOLEA)
- ✓ La demande d'asile :
 - ❖ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
 - ❖ Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.
- ✓ Les familles en difficultés sociales :
 - ❖ CHRS
 - ❖ Dispositif d'accompagnement social lié au logement (glissement de bail, ASLL, résidences sociales)
 - ❖ Médiation sociale (service des correspondants de nuit)
- ✓ L'Insertion : Le service Insertion Atelier Maryse Bastié
- ✓ La médiation sociale : le service des correspondants de nuit

Les implantations des services et établissements couvrent les trois principaux bassins de vie du Doubs (Besançon, Montbéliard, Pontarlier) ainsi que le Jura pour le CER (Mignovillard) et le Foyer Comtois en Haute-Saône (Autet)

L'ADDSEA dispose ainsi de capacités d'interventions multiformes, mais également de capacités d'observations et d'expertises sociales très étendues.

Il n'aura échappé à personne que 2009 fut très marquée par la crise économique majeure de dimension internationale.

Les incidences de cette crise ont été encore plus durement ressenties par les personnes les plus fragiles de notre société, ceux qui constituent « notre public ».

La crise : une situation intermédiaire qui permet de passer d'un état à un autre.

Au cours de l'année 2009, l'ADDSEA s'est préparée à ces changements pour s'adapter :

- A une gestion plus efficiente des moyens financiers mis à sa disposition pour remplir ses missions.
- A l'évolution des demandes, des besoins définis par les politiques publiques.
- A la double exigence d'intervention au cœur du bassin de vie des publics, et d'adaptation de nos modes de prise en charge en lien avec tous les acteurs du social, du médico-social ou de la santé.

Cinq axes de progrès ont été définis par un état des lieux réalisé en 2009 :

1. La gouvernance associative
2. L'organisation administrative et comptable
3. Les ressources humaines
4. La mise en conformité et les projets d'établissements et services.
5. La redéfinition des partenariats institutionnels.

Cet état des lieux et ces cinq axes de progrès sont transposables à n'importe quelle organisation et ne constituent en aucun cas un projet, une intention de faire.

1. LE PROJET D'ORGANISATION

L'ADDSEA doit repenser son organisation qui n'est plus adaptée aux exigences actuelles en matière d'offres de services.

Une réflexion a été menée avec les directeurs des établissements et services, avec les professionnels, les IRP et les partenaires.

Celle-ci a abouti à la proposition validée par le Conseil d'administration de créer des pôles d'activité.

1-1 La philosophie générale

Le socle de cette future organisation reposera sur cinq piliers :

- 1.1.1 Concilier les notions de missions et d'implication territoriale, c'est-à-dire qu'un pôle d'activités doit garantir sur ses territoires d'intervention une offre de services cohérente.
- 1.1.2 Diversifier les modes de prise en charge pour garantir, dans un dispositif un parcours évolutif des personnes (enfants, adolescents, familles) en privilégiant leur maintien dans leur environnement naturel.
- 1.1.3 Renforcer la transversalité des actions en interne et en externe pour développer la notion de projet de vie intégrant tous les niveaux des besoins..
- 1.1.4 Mutualiser les moyens et renforcer l'efficacité des dispositifs pour redistribuer vers les bénéficiaires les moyens dégagés.
- 1.1.5 Communiquer, rendre plus lisible nos actions et participer à la réflexion pour leurs évolutions dans le cadre des politiques publiques.

1-2 Les pôles d'activités

La constitution des pôles s'est faite en référence au socle précédemment décrit.

- 1.2.1 Le pôle ITEP : il regroupe les trois ITEP et trois SESSAD de l'ADDSEA, sous l'autorité d'un directeur.
- 1.2.2 Le pôle CADA/HUDA : il regroupe les trois CADA et trois HUDA de l'ADDSEA sous l'autorité d'un directeur.
- 1.2.3 Le pôle CHRS : il regroupe les trois CHRS et trois dispositifs d'aide au logement de l'ADDSEA sous l'autorité d'un directeur.
- 1.2.4 Le pôle enfance : en cours de constitution en relation avec les services de l'Aide sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- 1.2.5 Les services de prévention spécialisée et d'insertion de l'ADDSEA élaborent une plate forme commune et sous-réserve créeront également un pôle.
- 1.2.6 Le service Soléa (lutte contre les toxicomanies) et le service des correspondants de nuit ne seront pas en l'état actuel attaché à un pôle d'activité.

Le conseil d'administration intervient dans le cadre de commission de concertation associant bénévoles et professionnels pour une meilleure connaissance des métiers et des enjeux.

1-3 La dirigeance associative

Elle est déléguée par le Président du Conseil d'administration au directeur général qui dirige ou préside :

- Le conseil de direction : les directrices et directeurs de service et d'établissement le constituent, à terme les directeurs de pôle.
Il est chargé de la mise en œuvre des orientations et décisions du conseil d'administration et contribue à la définition et l'évolution des dispositifs.
- Le siège : sa composition et son organisation ont été revues en 2009 pour répondre à 3 fonctions :
 - Le soutien aux établissements et services.
 - Le contrôle
 - Le pilotage général de l'administration, des finances et des ressources humaines.

Un directeur administratif et financier et un directeur des ressources humaines secondent le directeur général.

Quatre comptables et une assistante de directions complètent l'équipe.

La création des postes DRH et DAF s'est faite à moyens constants.

- Les instances représentatives du personnel :

L'ADDSEA a souhaité établir un dialogue social constructif.

L'ensemble des instances CHSCT, comité d'entreprise fonctionne selon les règles de droit.

Quatre accords d'entreprise ont été signés en 2009, par les organisations syndicales :

- Accord sur la négociation annuelle (NAO)
- Accord sur les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.
- Accord sur l'emploi des seniors
- Avenant à l'accord d'aménagement et d'organisation du temps de travail.

Chacun a su prendre la mesure des enjeux d'une réorganisation pour l'ADDSEA.

Chacun représente tous les bénévoles et salariés de l'ADDSEA qui s'engagement très fortement dans leurs missions.

L'ADDSEA n'est pas un long fleuve tranquille, elle est une rivière vivante et animée.

Je vous prie d'excuser ma maladresse, mais c'est ainsi que j'exprime la satisfaction que j'ai de travailler avec chacun.

1-4 Le partenariat

Nous souhaitons définir le partenariat de l'ADDSEA comme une capacité commune à construire et travailler ensemble et avec les autres, (institutions, collectivités, autorités, etc.)

Les enjeux sont de deux natures :

- Pour les publics : accompagner, élaborer avec eux des parcours prenant en compte leurs différents niveaux de besoins fondamentaux. (logement, santé, éducation, emploi etc.).

L'ADDSEA doit conjuguer ses moyens avec ses partenaires.

- Pour l'ADDSEA : formaliser les partenariats par voie de convention tant sur le plan de l'articulation de missions, que sur le plan des financements devient un impératif.

La pluri annualité permet de garantir un cadre de travail cohérent et évolutif.

2. LES ACTIVITES DE L'ADDSEA

Chacun comprendra la gageure qui consisterait à rendre compte de l'ensemble des activités des établissements et services de l'ADDSEA en assemblée générale.

Les directions peuvent communiquer leur rapport d'activité ; il suffit de leur en faire la demande.

2.1 Les établissements et services

Deux établissements ont un niveau d'activité inférieur au prévisionnel :

- Le Relais Parental : nous constatons pour le site d'Audincourt une activité qui n'a jamais été à la hauteur du prévisionnel malgré un partenariat et une communication étoffés. Nous serons amenés à revoir le dispositif pour l'adapter. Les sites du Haut-Doubs et de Besançon ont une activité conforme aux prévisions.

- Le Centre Educatif l'Accueil : Les sites du foyer connaissent de réelles difficultés pour maintenir au sein de leur dispositif, des adolescents en grandes difficultés.

Nous réfléchissons avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'ASE à l'évolution des établissements de l'ADDSEA pour les adolescents en privilégiant la piste de la diversification de l'offre de services pour la mise en œuvre de parcours de prise en charge.

Les autres établissements ont un niveau d'activités très soutenu 89 % en moyenne, et ne rencontrent pas de fléchissement dans les demandes d'accueil qui leurs sont faites.

Au total, la capacité d'accueil des établissements de l'ADDSEA est de 135 mineurs.

Le SIOE :

Après plusieurs années de déficits financiers, dus à la baisse d'activité, celle-ci s'est stabilisée. Nous reviendrons sur ce service.

La SAEMO :

La loi du 5 mars 2007 relative à la réforme de la Protection de l'Enfance laissait augurer une baisse d'activité de ce service.

L'année 2009 contredit ce pronostic, l'activité judiciaire (AEMO) et en augmentation, de même que l'activité de protection sociale AED.

Pour l'ADDSEA, il est impératif de décliner des modes de prise en charge diversifiés en milieu ouvert, sans occulter le débat sur la charge de travail et les solutions à y apporter.

Le Service de Prévention Spécialisée :

Le service a fait du rajeunissement de la population suivie un objectif prioritaire. Celui-ci est atteint ; notamment par la mise en place d'actions collectives. Néanmoins, nous restons très attentifs à la situation des 16-25 ans marginalisés ou en risque de marginalisation.

Sans formation, sans ressource, sans emploi etc., nous avons pour mission de les accompagner et d'imaginer avec eux des parcours pertinents d'intégration.

Le SEREPE :

L'année 2009 confirme l'érosion de l'activité du service.

Un audit diligenté par la Protection Judiciaire de la Jeunesse a confirmé la qualité du service rendu.

L'avenir de ce service est incertain ; en raison d'une part des orientations nationales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et d'autre part des aléas de l'activité qui engendrent des surcoûts.

Nous touchons là les limites d'une organisation trop cloisonnée et nous devons à l'avenir raisonner très différemment.

La Médiation Familiale :

Nous avons fermé la Médiation familiale le 31 décembre à défaut d'avoir pu constituer un service.

Le service au public ne disparaît pas, il est repris par l'association « La Marelle » qui étoffe ainsi son activité de droit de visite parents enfants séparés.

Le Service enquêtes sociales :

L'activité enquêtes sociales pour les juges aux affaires familiales a été également close le 31 décembre 2009, en raison de la baisse de 25 % du financement des enquêtes, décidée par voie de décret en mars 2009.

Pour ce service, comme pour toutes les activités subventionnées l'ADDSEA ne peut financer durablement des missions de service public sur ses fonds propres.

Le Service Administrateur Ad' hoc :

166 mineurs ont été accompagnés par une professionnelle.

Il s'agit d'accompagner et de représenter les mineurs en justice, lorsqu'il existe un conflit d'intérêt entre ses représentants légaux et lui-même.

Les saisines sont principalement à l'initiative des juges d'instruction, du parquet ou du juge des tutelles.

L'administrateur Ad' hoc peut intervenir également pour les mineurs étrangers isolés.

Le siège :

L'organisation du siège a été revue du fait de la création des fonctions DRH et DAF, à moyens constants.

Le siège de l'ADDSEA a été, ces dernières années, soumis à de très rudes épreuves. Il doit dès 2010 revisiter toute son architecture d'informatique et de gestion pour satisfaire trois priorités :

- Le pilotage
- Le soutien aux établissements et services
- Le contrôle

La production des comptes annuels a encore été une grande aventure. Un grand merci à l'ensemble des professionnels qui y ont contribué, que ce soit au siège ou dans les établissements et services.

Les ITEP et SESSAD :

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens a été signé fin 2008.

L'activité des établissements et services ITEP et SESSAD a été conforme aux prévisions. Ce qui s'applique aux établissements du secteur enfance peut se dupliquer aux ITEP :

- Comment développer et diversifier les modes de prise en charge pour les enfants et adolescents présentant des troubles du comportement en accentuant les interventions dans leur environnement naturel ?

A ce titre, notons le partenariat d'excellente qualité avec les services de l'Education Nationale.

Les CADA :

L'activité des centres d'accueil pour demandeurs d'asile est toujours soutenue. La mission consiste à assurer l'accueil, l'hébergement et les accompagnements administratifs et sociaux des demandeurs d'asile.

Une circulaire de juillet 2008 prévoit des pénalités financières pour les CADA qui auraient au sein de leurs établissements des personnes déboutées de leur demande après le délai de un mois suivant la notification de leur OQTF.

Que devons-nous proposer aux personnes et familles déboutées de leur demande d'asile pour éviter des pénalités financières ?

Le fait de pénaliser financièrement les CADA va-t-il améliorer le respect de l'obligation de quitter le territoire français et son exécution ?

Les HUDA :

En août 2009, nous avons fermé l'établissement dit « Le Mas de Friard » dans le Haut-Doubs, les lieux n'étant plus adaptés à l'accueil de familles. Celles-ci ont été accueillies en appartement au titre de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

L'activité est encore en baisse en 2009, pourquoi ?

Nous avons eu connaissance de la reconduction de la subvention 2009 en novembre 2009, alors qu'en début d'année, les pouvoirs publics nous garantissaient une subvention de 30 % du montant obtenu l'année précédente.

Comment organiser un établissement dans ces conditions ?

Outre la responsabilité de la mission, l'ADSEA est également un employeur qui porte à l'égard de ses salariés des obligations conventionnelles tout à fait incompatibles avec les aléas de certains financements. Nous avons usé de précautions en limitant notre activité pour éviter tous risques financiers sur les fonds propres de l'Association.

SOLEA et SOLEA Bis - Centre spécialisé de soins aux toxicomanes

L'activité du service est en constante augmentation (+16 % pour les consultations, + 33 % pour le nombre d'actes pour les quatre dernières années, à moyens constants.

Dans un contexte de tensions budgétaires, la situation du Soléa devra pourtant être revue si l'on souhaite maintenir un accès aux soins aux personnes qui en manifestent la demande.

Les CHRS et l'accompagnement dans le logement :

1301 personnes dont 519 enfants représentant 619 ménages ont bénéficié des services hébergement et logement.

Le secteur d'activité est en mouvement permanent.

Les CHRS de l'ADDSEA s'adaptent pour garantir aux familles l'accès à un logement autonome après un parcours étudié et adapté aux besoins et capacités de chacune d'elles.

Les dispositifs d'accompagnement aux logements concernent pour l'essentiel :

- Les résidences sociales
- Les glissements de baux
- L'accompagnement social lié au logement

Pour les résidences sociales et les glissements de baux, l'ADDSEA attire l'attention des pouvoirs publics, car nous constatons une perte financière en 2009 de 119 500.00 €.

L'ADDSEA assure sur ses fonds propres ces missions, du fait du désengagement progressif des pouvoirs publics ; aucun poste d'accompagnement social n'est actuellement financé pour les résidences sociales ou les glissements de baux.

Les pertes sont le fait de dégradations, réfections d'appartements ou impayés de loyers.

L'ADDSEA n'acceptera plus de fragiliser sa structure financière pour des missions de service public mal voire non financées. Le rappel de ce principe élémentaire de saine gestion est devenu nécessaire.

Le service des correspondants de nuit :

Le 31 décembre 2009, le marché public prenait fin. Après deux ans et demi d'exercice, ce service a su développer une nouvelle mission à l'ADDSEA, la médiation sociale.

Nous avons présenté ce service lors de la précédente Assemblée générale.

La municipalité de Besançon nous a renouvelé sa confiance pour le nouveau marché qui a déjà pris effet, dans le respect des valeurs et missions de l'ADDSEA, cela méritait d'être souligné.

Le service Insertion :

La situation de ce service, pour 2009, est très préoccupante.

Malgré 40 000,00 € d'économie sur le fonctionnement, nous déplorons une baisse alarmante des produits :

- de prestations de service
- de financements publics intervenus en cours d'année.

Nous restons convaincus de l'utilité sociale de l'insertion par le travail pour les publics très fragilisés.

Nous œuvrons dans ce sens, mais là encore les 200 000,00 € de déficit viennent entamer les fonds propres de l'ADDSEA.

Une association, une entreprise ne peuvent pas financer durablement des missions de service public sur leurs fonds propres sans hypothéquer leur propre avenir.

Le service insertion propose une évolution de ses offres de services recentrés sur les 16-25 ans. Un projet de module est à l'étude.

2.2 Données sociales.

L'emploi est au cœur des préoccupations de l'ADDSEA, c'est une très lourde responsabilité.

L'évolution des politiques publiques influe directement sur l'emploi dans les associations.

Notre responsabilité d'acteur social, d'employeur est de savoir adapter nos propres dispositifs et de proposer à tous les salariés une démarche d'évolution de leurs compétences.

L'emploi

Au 31/12	2007	2008	2009
Nombre de salariés	498	492	527
Nombre de CDD	70	65	61

La mise en place des 35 heures à l'ADDSEA a généré des créations de poste de surveillants de nuit, la création du service MASP également.

Les contrats à durée déterminée représentent 11,5 % du total des contrats.

Les bénéficiaires du service insertion sont intégrés dans le total général, soit 42 contrats.

La répartition hommes/femmes.

Au 31/12	2007		2008		2009	
	H	F	H	F	H	F
Total	199	299	205	287	215	312
	40%	60%	41.5%	58.5%	40.5%	59.5%

La répartition par âge

Au 31/12/2209	Hommes	Femmes	Total
55 et plus	31	37	12.9%
45/54	67	86	29%
35/44	47	98	27.5%
25/34	39	73	21.3%
20/24	31	18	9.3%

Ces informations sont indicatives et difficiles à commenter car selon les cas on est sénior à 45 ans. Ce qui amènerait à constater que 42% des salariés le sont.

Notons qu'il est de plus en plus habituel que les salariés de l'ADDSEA partent en retraite après 60 ans pour obtenir une retraite à taux plein.

La gestion des carrières devient une préoccupation majeure. En miroir de cette situation se pose la question de l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.

Les 20/24 ans représentent, sans les bénéficiaires du service insertion, 1,4% de l'effectif total de l'ADDSEA.

Si nous devons imaginer des mesures d'accompagnement de fin de carrière, la question de l'emploi des jeunes est déjà un enjeu majeur pour la société française.

L'ancienneté:

Jusqu'à 1 an	101	19%
Entre 1 et 5 ans	163	31%
Entre 5 et 10 ans	120	23%
Entre 10 et 15 ans	69	13%
Entre 15 et 20 ans	33	6%
+ de 20 ans	41	8%

La formation:

Le financement de la formation continue est assuré par des cotisations qui représentent 2,3 % de la masse salariale brute.

En 2009, 8429 heures de formation ont été effectuées, soit une moyenne de 16 heures par salarié.

Conclusion et Perspectives

L'année 2009 est une année de référence pour l'ADDSEA. Elle aura permis de prendre la mesure des enjeux, des évolutions et changements à mettre en œuvre. Nous le ferons dans le souci permanent de garantir aux personnes les plus fragiles de notre société une opportunité de promotion ou d'accès à un niveau d'autonomie suffisant.

Nous devons imaginer, créer, organiser le futur pour l'ADDSEA dans un contexte de crise financière, de massification des problèmes sociaux, de transformations sociétales, de réformes générales des politiques publiques et d'enjeux politiques majeurs pour l'action sociale sur les territoires.

Nous savons que l'ADDSEA en a le potentiel.

2010 sera l'année de finalisation de l'organisation par pôle d'activités. Cette démarche a débuté en juin 2009.

2010 sera, enfin, l'année de refonte des systèmes de gestion.

Nous serons très attentifs à la situation du service insertion qui prépare son avenir et aux dispositifs d'accompagnement au logement dont la précarité financière ne saurait perdurer. Nous y travaillons.

2010 verra une page d'histoire se refermer pour le service IOE qui va cesser son activité le 31 décembre 2010.

Cette décision partagée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour difficile qu'elle soit, était inévitable.

Que chaque professionnel qui a participé à la vie de ce service soit remercié. Pour ceux qui continuent leur aventure professionnelle avec l'ADDSEA, gageons qu'ils auront encore beaucoup de satisfactions. Enfin, pour celui qui cessera son activité, je vous adresse mes très sincères remerciements.

Signalons également le transfert d'activités du site de la Double Ecluse vers le site du CHRS le Roseau.

Là aussi, une page se tourne. Ce qui nous attache à ces lieux, à ces services c'est qu'ils ont été des espaces de rencontres, de reconstructions, bref d'humanité.

Je remercie chacune et chacun de son engagement, de sa collaboration ; et me permets de citer plus particulièrement les professionnels du siège à l'interface de nos difficultés quotidiennes.

Le Directeur Général
Lionel BELKHIRAT